

PROGRAMME DE FORMATION

Négligence et maltraitance : l'enfant en souffrance. Dépistage, révélation et recueil d'informations préoccupantes

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif et des divers services travaillant auprès d'enfants et intervenant en institution ou en secteur.

Participants

Mini : 0 p. Maxi : 0 p.

Objectifs de la formation

Définir le rôle du professionnel face à l'enfant en souffrance.
Identifier les différentes stratégies envisageables ainsi que le rôle et la place des différents professionnels.

Programme

- Dépistage :
 - Repérer
 - Appréhender les risques de l'enfant en souffrance.
 - Les différentes formes de négligences et de maltraitements.
 - Les référentiels de la Haute Autorité de Santé.
- Protection du mineur :
 - L'information préoccupante et le signalement.
 - Les lois successives.
 - Les besoins fondamentaux de l'enfant.
 - L'évaluation participative.
 - Le projet pour l'enfant.
- Les familles :
 - Syndrome de l'enfant secoué.
 - La théorie de l'attachement
 - Travailler avec les familles : les capacités et habilités parentales ; les soutiens à la parentalité.
- L'apport des neurosciences.
- Amélioration et prévention de la prise en charge

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.